

Synthèse | Séminaire**« Quelle(s) politique(s) d'accueil et d'intégration pour les réfugiés ? »**

Date : 5 novembre 2019

Lieu : Bureau de liaison du Parlement européen en France à Paris

Introduction

L'objectif principal du débat organisé le 5 novembre dernier à Paris a été de revenir sur la façon dont les demandeurs d'asile sont accueillis dans les Etats membres et en particulier dans deux d'entre eux : la France et l'Allemagne. Quels sont les fonds européens auxquels peuvent prétendre les différents Etats membres ? Comment l'intégration des réfugiés pourrait-elle être mise en place de façon plus ample et efficace ?

Quatre ans après la crise dite « des réfugiés » de l'été 2015, il nous est apparu important d'analyser ces questions d'accueil et d'intégration et notamment en Allemagne, un pays qui a accueilli près d'un million de demandeurs d'asile à l'automne 2015, ainsi qu'en France, un pays centralisé dans lequel l'accueil reste encore problématique, comme le prouve la présence de camps tant dans la capitale qu'à Calais ou à Grande-Synthe.

Autour de la table, Confrontations Europe a réuni les intervenants suivants :

- **Nikolaus Meyer-Landrut**, Ambassadeur d'Allemagne en France et diplomate ayant été en charge des questions européennes auprès d'Angela Merkel avant de prendre ses fonctions à Paris en 2015 ;
- Le Préfet **Alain Régnier**, nommé délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés en janvier 2018 par le Président Emmanuel Macron ;
- Alors que l'inaction de Bruxelles est régulièrement dénoncée sur l'enjeu migratoire, nous avons choisi d'inviter **Antoine Savary** en charge du fonds Intégration à la Commission européenne (DG HOME).
- **Corinne Torre**, cheffe de mission France à Médecins Sans Frontières a apporté un témoignage de terrain sur la politique d'accueil de la France et la façon dont l'ONG y répond.

L'enjeu du débat

En France, dans une moindre mesure en Allemagne, et dans un grand nombre d'Etats membres, l'enjeu d'accueil et d'intégration a été instrumentalisé par les partis d'extrême-droite, et les mouvements populistes, ce qui a suscité des débats souvent tendus. Pour Confrontations Europe, la question migratoire est une question d'autant plus importante qu'elle touche aux principes fondamentaux de l'Union européenne, aux valeurs de solidarité, à l'état de droit (alors que le débat autour du « déni de solidarité » est récurrent), aux questions d'identité et de démocratie. Mieux accueillir et intégrer les réfugiés est gage de

cohésion pour des démocraties déjà mises à mal par la profonde crise de la démocratie représentative et les menaces d'« illibéralisme ». Or, les difficultés liées à l'accueil et l'intégration des réfugiés accroissent les divisions de sociétés civiles déjà fracturées : entre une frange de la population favorable aux réfugiés et une autre partisane de la fermeture des frontières.

Dans certains pays de l'Union européenne, les débats sur les enjeux de migrations se révèlent irrationnels, parfois même hystérisés alors même que le nombre de réfugiés est très faible. Malgré, cela, la politique de non accueil est bien souvent dénoncée ; des associations et ONG venant en aide aux demandeurs d'asile dénoncent le fait que certains Etats semblent penser que le fait de mal accueillir les demandeurs d'asile pourrait les dissuader de venir. Les procédures administratives pour déposer une demande d'asile sont longues, pesantes, souvent incompréhensibles. Sans oublier que nombre de demandeurs d'asile sont « dublinés » c'est-à-dire que leur demande n'est pas recevable s'ils ont choisi de quitter l'Etat européen qui a été leur premier pays d'accueil.

Plus généralement, le nombre de résidents originaires de pays extra-européens est très faible. En 2018, 22,3 millions de citoyens de pays tiers résidaient dans des Etats membres, soit 4,4% de la population totale. L'Union européenne comptait 38,2 millions de résidents nés hors de l'Union européenne (7,5% de la population, contre 6,6% en 2014). Le plus grand nombre de résidents extra-européens se retrouve en Allemagne (5,5 millions), ; suivie de l'Italie (3,6 millions), de la France (3,1 millions) de l'Espagne (2,6 millions) et du Royaume-Uni (2,4 millions).

Un cadre législatif européen existe sur l'accueil¹ : adoptée en 2013, une Directive définit les conditions d'accueil des demandeurs d'asile en matière de logement, d'accès aux soins et à l'emploi. Ce texte fait l'objet d'une révision afin que ces conditions soient harmonisées à l'échelle des Etats membres de l'Union (selon les critères du Bureau européen de soutien à l'asile²) afin de lutter contre les « mouvements secondaires »³, et d'offrir une plus forte autonomie et intégration aux réfugiés (notamment en raccourcissant le délai d'attente avant de pouvoir postuler à un emploi). L'Union européenne joue, en revanche, un rôle très limité sur les questions d'intégration qui restent dans les mains de chaque Etat membre. Il n'existe aucune Directive sur l'intégration et seul un soutien financier est proposé aux Etats membres grâce au fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI) ou le Fonds social européen (FSE).

Le choix d'investir dans des politiques d'intégration diffère grandement d'un Etat membre à l'autre. Pour ne prendre que deux exemples, l'Allemagne a dépensé 20 milliards l'an dernier pour l'accueil et l'intégration des réfugiés et pour soutenir les autorités locales qui en ont la

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX%3A32013L0033>

² <https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/EASO%20Guidance%20on%20reception%20conditions%20-%20operational%20standards%20and%20indicators%5B3%5D.pdf>

³ Les mouvements secondaires définissent les déplacements de migrants au sein même de l'Union Européenne, sans que leur cas n'ait été étudié par les autorités (alors même sur le règlement de Dublin oblige les nouveaux arrivants à déposer leur demande d'asile dans le pays de première entrée).

charge. La France de son côté a débloqué un budget de 59 millions d'euros pour accompagner 40 000 réfugiés dans leur parcours d'intégration. En France, même si le système demeure très centralisé, 10 contrats avec des municipalités (Strasbourg, Nantes, Rennes, Montpellier, Nancy...) ont été signés l'an dernier.

Qu'est-ce qui reste en débat ? Quels sont les obstacles ?

Dans la majorité des Etats membres, l'accueil des demandeurs d'asile est défaillant. Les nouveaux arrivants dorment à la rue, sans structure d'accueil dans les capitales mais aussi parfois dans des villes plus petites. Dans des conditions très difficiles. Des familles entières n'ont souvent pas d'autre choix que de dormir dans des squares ou sur le trottoir même lorsqu'elles sont accompagnées de jeunes enfants. Si la situation dans les îles grecques où plus de 30 000 demandeurs d'asile sont bloqués, est souvent dénoncée, aucune solution de court-terme n'a été trouvée. Et la situation continue de se dégrader. En France, de nombreux camps ont vu le jour, dans le Nord de la France, autour de Calais mais aussi dans les grandes villes du pays. Le principal problème demeure le logement. Régulièrement ces camps sont démantelés par les forces de police puis se reconstituent. Même les réfugiés statutaires demeurent dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile faute de trouver un logement ce qui engendre un double problème : cela ralentit leur processus d'intégration et, dans le même temps, cela empêche d'autres demandeurs d'asile d'entrer dans ces camps.

Médecins sans Frontières n'a pas eu d'autre choix que d'aider en France les mineurs non accompagnés (MNA) qui demeuraient sans aide ni protection : l'ONG a ouvert un centre à Pantin près de Paris, en décembre 2017, dans lequel les jeunes peuvent bénéficier d'une consultation avec une infirmière, d'un suivi psychologique, juridique ou social. Face à la pénurie de logement, Médecins sans Frontières a aussi choisi d'ouvrir un hôtel à Neuilly Plaisance (Seine-Saint-Denis) pour héberger les jeunes. Avec un budget d'1 million d'euros, l'ONG a accompagné plus de 1600 mineurs depuis décembre 2017.

Outre le logement, un autre écueil majeur demeure la maîtrise de la langue. Bien des réfugiés ne parviennent pas à trouver un emploi en raison d'une insuffisante maîtrise de la langue du pays d'accueil. Ce problème est clairement identifié et un effort est consenti dans de nombreux pays sur cet enjeu. L'Allemagne propose déjà entre 600 et 900 heures de langue aux réfugiés. La France a choisi d'offrir des modules d'heures plus importants – c'est là l'une des 72 recommandations préconisées par le député En marche, Aurélien Taché⁴ en charge d'une proposition de loi sur cette question.

Enfin, l'accès au marché du travail demeure trop lent et bien des employeurs exigent des diplômes que les nouveaux arrivants ne possèdent pas ou dont ils ne peuvent fournir la preuve.

⁴ <http://aurelientache.fr/2018/02/20/lemonde72/>

Conclusion et perspectives.

Le débat a permis de faire émerger quelques pistes afin de répondre aux mieux aux enjeux d'accueil et d'intégration des réfugiés :

1. L'apprentissage de la langue du pays d'accueil devrait être au cœur de la politique d'accueil de chaque Etat membre. Accroître le nombre d'heures ainsi que les cours de civilisation apparaît crucial.
2. Le principal écueil demeure le déficit d'hébergement des nouveaux arrivants. Ce problème bloque leur processus d'intégration et accroît les séquelles psychologiques nées de l'exil et des tragédies vécues sur le trajet. En France, par exemple, des maires désireux de promouvoir une meilleure intégration se voient bloqués par les préfets.
3. Les délais d'accès au marché du travail devraient être harmonisés au sein des 27 Etats membres. Le temps de carence pour un demandeur d'asile peut varier entre 6 et 9 mois et n'est que de 3 mois en Allemagne.
4. De vrais besoins existent en formations mais ils devraient être rendus flexibles. La reconnaissance des « compétences informelles » est importante. L'Allemagne a ainsi proposé un programme⁵ de 30 métiers dans des secteurs en tension auxquels les réfugiés peuvent postuler sans présenter de diplômes. Un tel processus devrait être généralisé.
5. Afin d'assurer la coordination entre les différents acteurs au service de l'accueil et de l'intégration (membres de la société civile organisée, ONG, associations...) et les demandeurs d'asile. C'est déjà là l'approche choisie par plusieurs pays d'Europe comme le Danemark, la Suède ou encore la Norvège⁶.
6. Des programmes locaux devraient être développés ou même dupliqués d'un Etat membre à l'autre. Pour prendre un exemple en France, le projet HOPE (Hébergement, Orientation, Parcours vers l'Emploi), qui a été mise en place en 2017, est fondé sur un partenariat public-privé. Même si ce projet ne touche qu'un nombre peu important de réfugiés, il est un exemple des efforts qu'il conviendrait de poursuivre.

⁵ <https://www.bertelsmann-stiftung.de/en/our-projects/identifying-occupational-skills/> Les secteurs identifiés sont le BTP, la restauration, l'agriculture, la mécanique...

⁶ La DG HOME a organisé une conférence, début décembre, réunissant un grand nombre d'acteurs locaux afin de promouvoir le rôle des municipalités et des régions dans l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile. <https://www.eugolocal.eu/>